



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2020-09-02

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'août tenue ce **mercredi 2e jour du mois de septembre 2020 à 9 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

Le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 août 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 17 août 2020(décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'août 2020 (décision)
 - 5.1.3 Impression de constats personnalisés pour la Sûreté du Québec – Autorisation (décision)
 - 5.1.4 Lancement d'un appel d'offres – Contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
 - 5.2 **Ressources humaines**
 - 5.2.1 Colloque de l'ADGMRCQ prévu du 28 au 30 octobre 2020 à Québec – Autorisation (décision)
 - 5.2.2 Formation de la gestion de l'innovation en ligne (conférence et ateliers) – Autorisation (décision)
 - 5.3 **Ressources matérielles**
 - 5.3.1 Acquisition d'un ordinateur portable pour le technicien en prévention incendie – Ratification (décision)

- 5.3.2 Mise à niveau logistique de trois (3) commutateurs de distribution sur le réseau de Fibre optique – Ratification (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Pandémie COVID-19 – Mesures mises en place auprès des ressources humaines de la MRC (décision)
- 6.1.2 Processus budgétaire 2021 – Planification et échéancier (information)
- 6.1.3 Lac-à-l'épaule tenue le 21 août 2020 – Suivis (discussion)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Table de développement social Papineau – Mobilisation le 7 octobre 2020 – Autorisation (décision)
- 6.2.2 Politique familiale et des aînés de Papineau – Impression du document – Autorisation (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Affectation – Revenu de la location des terrains du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) - Recommandation
- 6.3.2 Semaine de la Municipalité du 13 au 19 septembre 2020– Affichage dans les journaux (InMedia) – Autorisation (information)
- 6.3.3 Association de hockey mineur de la Petite-Nation (AHMPN) – Demande aide financière d'urgence (décision)
- 6.3.4 Promotion touristique Automne-Hiver 2020-2021 - Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Montant supplémentaire pour le PADF 2020-2021 - Recommandation
- 6.4.2 Demande de prolongation du programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 (PADF) - Recommandation
- 6.4.3 Suivi du service d'ingénierie – Embauche d'un stagiaire en ingénierie (information)
- 6.4.4 Octroi d'un contrat à un consultant - Analyse de conformité de règlements de concordance de trois (3) municipalités (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Achat d'équipements et de fournitures – Examens de qualification offerts dans le cadre du Service de formation des pompiers – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de septembre à décembre 2020 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 septembre 2020 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-09-243

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-09-244

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 5 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE
LE 17 AOÛT 2020**

CA-2020-09-245

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 août 2020 et de la
séance extraordinaire tenue le 17 août 2020, lesquels sont déposés au
cahier des membres pour considération ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 août 2020 et de la séance
extraordinaire tenue le 17 août 2020 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux
archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2020-09-246

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement



QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon		127.84 \$
---------------	--	-----------

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS ET PRÉLÈVEMENTS ÉMIS PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AOÛT 2020

CA-2020-09-247

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'août 2020 soit les numéros 22910 à 22937 totalisant un montant de 106 108.77 \$ et les prélèvements numéros 1335 à 1347 totalisant un montant de 157 214.54 \$ ainsi que les salaires pour le mois d'août 2020 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 1er août 2020	15 983.32 \$
Salaires au 8 août 2020	16 877.42 \$
Salaires au 15 août 2020	17 245.51 \$
Salaires au 22 août 2020	18 053.95 \$
Salaires au 29 août 2020	17 834.66 \$
Salaires des élus – août 2020	17 627.97 \$
Total des salaires	103 622.83 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	106 108.77 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	157 214.54 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	263 323.31 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 IMPRESSION DE CONSTATS PERSONNALISÉS POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - AUTORISATION

CA-2020-09-248



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a le choix d'utiliser les constats déjà imprimés par la Sûreté du Québec ou de commander des constats personnalisés ;
- ATTENDU que les échanges survenus entre la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Sûreté du Québec afin de rendre plus claire l'information transmise aux citoyens lorsqu'ils reçoivent un constat par un policier ;
- ATTENDU que l'impression de constats personnalisés permet d'éviter les erreurs de transcription et les pertes de temps pour les policiers ;
- ATTENDU que la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à payer 50 % des coûts de l'impression des constats personnalisés ;
- ATTENDU la résolution 2020-08-223 adoptée à la séance régulière du Comité administratif du 5 août 2020 acceptant l'offre transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'impression d'environ quatre mille (4 000) constats personnalisés de la Sûreté du Québec, laquelle représente une dépense de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la réception d'une nouvelle soumission pour l'impression de six mille (6 000) constats pour cinq mille dollars (5 000 \$) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;
- ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger il y a lieu d'abroger la résolution 2020-08-223;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La résolution 2020-08-223 adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 août 2020 soit abrogée ;

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre transmise par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'impression d'environ six mille (6 000) constats personnalisés de la Sûreté du Québec, laquelle représente une dépense de mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire 02 12000 412 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES – CONTRAT D'ENTRETIEN
MÉNAGER DES LOCAUX DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**

CA-2020-09-249

- ATTENDU que le contrat d'entretien ménager de l'édifice Henri-Bourassa, conclu avec la firme Sibec vient à échéance le 30 novembre 2020 ;
- ATTENDU que le coût estimé pour l'entretien ménager annuel de l'édifice Henri-Bourassa est supérieur à 25 000 \$;
- ATTENDU les règles prévues au *Code municipal du Québec* concernant l'octroi des contrats municipaux ;

ATTENDU que, conformément à la Loi, la MRC doit procéder à la préparation d'un devis afin de mettre en place le processus d'appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU la recommandation formulée par la direction générale à l'égard du lancement de l'appel d'offres visant l'octroi d'un contrat d'entretien ménager de l'édifice Henri-Bourassa, et ce pour une période de deux (2) ans;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la secrétaire-trésorière et directrice générale pour lancer un appel d'offres par invitation relatif à l'entretien ménager de l'édifice Henri-Bourassa, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC et à la Loi concernant l'octroi des contrats municipaux et ce pour une période de deux (2) ans et incluant une clause de renouvellement d'un (1) an ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour former un comité de sélection qui analysera les soumissions présentées et soumettra une recommandation au Comité administratif, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour recommandation.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) PRÉVU DU 28 AU 30 OCTOBRE 2020

CA-2020-09-250

ATTENDU que le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) est prévu du 28 au 30 octobre 2020 à Québec ;

ATTENDU que la participation de la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que, conformément au contrat de travail conclu, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de la directrice générale ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC à participer au colloque de l'ADGMRCQ prévu du 28 au 30 octobre 2020 à Québec ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Les frais de séjour et de transport soient remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 454.

Adoptée.

**5.2.2 FORMATION DE LA GESTION DE L'INNOVATION EN LIGNE
(CONFÉRENCE ET ATELIERS) - AUTORISATION**

CA-2020-09-251

ATTENDU qu'en raison de la pandémie liée à la COVID-19, et l'impact sur l'ensemble de nos entreprises, et ce pour tous les secteurs d'activité de la MRC de Papineau, il y a lieu d'être proactif;

ATTENDU que de miser sur l'innovation représente une approche proactive qui mérite notre attention afin d'évaluer dans quelle mesure nos entreprises ont la capacité adaptative à la réalité économique au cours des prochaines années;

ATTENDU que chez les entreprises privées, plusieurs ont rapidement développé de nouveaux **produits et services**, d'autres ont été en mesure de saisir des **occasions d'affaires** fructueuses, et plusieurs organisations agiles ont modifié leur **modèle d'affaires** et mis en place de **nouveaux processus** pour **pérenniser** leurs activités. ;

ATTENDU qu'il est essentiel pour notre secteur de développement du territoire de bien identifier des pistes de solutions potentielles aux enjeux de nos entreprises, et ce faisant la formation en ligne de la gestion de l'innovation ainsi que les ateliers vont permettre d'identifier les opportunités à venir en termes de support et d'encadrement envers nos entreprises;

ATTENDU que cette formation en ligne est planifiée sur 2 jours : 9 et 10 septembre 2020 dont le coût est établi à 707.00\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le commissaire en développement économique à participer à cette formation et que les dépenses y étant associées de l'ordre de 707.00\$ plus les taxes applicables soient également autorisées;

QUE

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62200 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le directeur du service de développement du territoire soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente décision.

Adopté.

Monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso, quitte la séance. Il est 9h32. Le quorum est maintenu. Monsieur Luc Desjardins, maire de la municipalité de Ripon, prend la présidence de la séance.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE – RATIFICATION

CA-2020-09-252

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires, tenue 15 mai 2019, mandatant l'équipe de la MRC pour déployer Microsoft Office 365 au sein de la MRC et les municipalités locales intéressées ;

ATTENDU que le technicien en prévention incendie a un ordinateur de table et utilise son ordinateur portable personnel pour le travail ;

ATTENDU qu'il est indispensable que cet employé possède un ordinateur portable pour effectuer son travail et que la MRC puisse y installer les logiciels nécessaires à ses fonctions ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a invité deux (2) fournisseurs à présenter une soumission soit Groupe DL Solutions informatiques et MC informatique ;

ATTENDU que seul Groupe DL Informatique a répondu à la demande de soumission le 10 août 2020 ;

ATTENDU la soumission de Groupe DL pour l'acquisition d'un ordinateur portable au montant de 1 849.00 \$, excluant les taxes, plus la programmation, l'installation du logiciel d'anti-virus, Microsoft Office 365 et la programmation du réseau au coût de 531.08 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat d'un (1) ordinateur portable au montant de 2 380.08 \$ excluant les taxes applicables chez Groupe DL Solutions, incluant les licences Microsoft Office 365, la préparation en atelier, l'installation de l'anti-virus ainsi que la configuration sur le réseau de la MRC de Papineau ;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget 2020 au poste budgétaire numéro 02 65903 415 :

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3.2 MISE À NIVEAU LOGISTIQUE DE TROIS (3) COMMUTATEURS DE DISTRIBUTION SUR LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE - RATIFICATION

CA-2020-09-253

ATTENDU que la mise à niveau logistique de trois (3) commutateurs de distribution sur le réseau de fibre optique de la MRC de Papineau est indispensable ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'impliquer le manufacturier des commutateurs (Alcatel Lucent) dans la réalisation de cette mise à jour ;

ATTENDU qu'une soumission a été soumise par SSP Télécom, mandataire de la compagnie Alcatel Lucent, le 10 août 2020 ;

ATTENDU la soumission de SSP Télécom au montant de 570.00 \$, excluant les taxes, laquelle inclut la mise à niveau logistique de trois (3) commutateurs, les essais et vérifications ainsi que le support à distance ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie la mise à niveau logistique de trois (3) commutateurs au montant de 570.00 \$, excluant les taxes avec SSP Télécom, laquelle inclut les essais et vérifications ainsi que le support à distance ;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget 2020 au poste budgétaire numéro 02 65903 412 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Les membres demandent un suivi concernant le contrat avec Servitech, en lien avec l'appel d'offres pour des services professionnels en évaluation foncière. Monsieur Jocelyn Robinson, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, les informe que ledit contrat est présentement en révision et que celui-ci sera approuvé lors du retour de madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso, se joint à la présente séance et reprend la présidence de celle-ci. Il est 9h38.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – MESURES MISES EN PLACE AUPRÈS DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC

CA-2020-09-254

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux services reconnus essentiels, au télétravail et à la fermeture du siège social ;

ATTENDU les directives émises par la Direction nationale de la Santé publique quant au déconfinement des différents milieux depuis les dernières semaines, notamment en ce qui concerne les commerces, les

infrastructures municipales ainsi que les services municipaux, les campings, etc. ;

ATTENDU que les membres du Comité administratif ont autorisé le processus de déconfinement de la MRC de Papineau conformément au plan de déconfinement déposé dans le cadre de la séance tenue le 3 juin 2020, lequel pourra être adapté, notamment selon l'évolution des directives de la Direction nationale de la Santé publique ;

ATTENDU que la MRC a débuté l'intégration progressive des membres de l'équipe, et ce, depuis le 2 juillet 2020;

ATTENDU l'ouverture du bureau de la MRC à des heures réduites s'est déroulée, comme convenue, le 20 juillet 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le maintien de la planification et l'échéancier prévue au plan de déconfinement;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif prévue le 7 octobre 2020 pour suivi et prise de décision sur l'intégration complète de l'équipe de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.1.2 PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2021 – PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance. Le calendrier sera déposé lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 septembre prochain pour information.

6.1.3 LAC-À-L'ÉPAULE TENUE LE 21 AOÛT 2020 -SUIVI

Les membres du Comité administratif discutent sur les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre du Lac-à-l'épaule tenue le 21 août 2020. Une résolution concernant l'élection du Préfet au suffrage universel sera déposée lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 septembre prochain pour adoption.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 TABLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – MOBILISATION LE 7 OCTOBRE 2020 – AUTORISATION

CA-2020-09-255

ATTENDU la prochaine mobilisation de la Table de développement social Papineau prévue le
7 octobre prochain au Club de golf de Montpellier;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que lors de la journée du 7 octobre, nous procéderons au lancement officiel de la politique familiale et des aînés (2020-2024) de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que Madame Anne-Marie Bureau, médecin et directrice clinique du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau et de Hull, est invitée à venir présenter le concept de pédiatrie sociale en communauté;

ATTENDU que, à la suite de cette présentation, une consultation des partenaires est prévue en lien avec le projet de pédiatrie sociale sur le territoire de Papineau ;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement sont jointes à la présente résolution à titre d'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le comité administratif approuve les prévisions budgétaires relatives à la mobilisation de la Table de développement social Papineau prévue le 7 octobre 2020 et autorise, par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1;

QUE :

Lesdites prévisions budgétaires soient financées à même le poste budgétaire numéro 02 62008 999;

QUE :

Le préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente résolution;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale et l'agente de développement social soient et sont mandatées pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.2.2 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AINES DE PAPINEAU – IMPRESSION
DU DOCUMENT – AUTORISATION**

CA-2020-09-256

ATTENDU la résolution numéro 2016-09-246 adoptée par le Conseil des maires, lors de la séance tenue le 12 septembre 2016, autorisant le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-09-245 adoptée par le Conseil des maires, lors de la séance tenue le 12 septembre 2016, autorisant le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales ;

ATTENDU la réponse positive relative à la demande de financement d'un montant de trente-sept mille dollars (37 000 \$) par le Secrétariat aux Aînés pour la mise à jour de la politique aînée de la MRC ainsi que pour la coordination des travaux des huit (8) municipalités concernées ;

ATTENDU la réponse positive relative à la demande de financement d'un montant de sept mille cinq cent dollars (7 500 \$) par le Ministère de la Famille pour la mise à jour de la politique familiale municipale de la MRC et afin de coordonner les travaux des onze (11) municipalités concernées ;



ATTENDU la résolution numéro 2019-12-235 adoptée par le Conseil des maires lors de la séance tenue le 18 décembre 2019 adoptant la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau et son plan d'action;

ATTENDU le lancement de cette politique dans le cadre d'une mobilisation de la Table de développement social Papineau prévue le 7 octobre 2020 ;

ATTENDU que lors du lancement, la politique sera distribuée aux partenaires et aux municipalités de la MRC;

ATTENDU la soumission de l'Imprimerie Papineauville au montant de mille trois cents dollars (1 300 \$), taxes incluses, pour l'impression de cent cinquante (150) livrets ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le comité administratif autorise la dépense d'un montant maximal de mille trois cents dollars (1 300 \$), taxes incluses, pour l'impression de cent cinquante (150) livrets;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le poste budgétaire numéro 02 62007 992 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale et l'agente de développement social, madame Fanny St-Amour, soient et sont autorisées à effectuer les interventions requises afin de donner effet à la présente résolution et assurer les suivis nécessaires.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 AFFECTATION – REVENU DE LA LOCATION DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL REGIONAL VERT DE PAPINEAU (PIRVP) - RECOMMANDATION

CA-2020-09-257

ATTENDU la résolution PI-2020-05-020 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 12 mai 2020 autorisant la location de terrains du PIRVP pour l'exploitation agricole des lots numéros : 4 052 600, 6 343 596 et 6 343 597 durant l'année 2020 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le revenu de location au montant de 22 995.00 \$ au Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et unanimement résolu

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'affectation d'un montant de 22 995 \$ provenant de la location de terrains au Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) au poste budgétaire « Fonds affectés – PIRVP » ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 septembre prochain ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.2 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 13 AU 19 SEPTEMBRE 2020 –
ACHAT DE PUBLICITÉ – INFO PETITE-NATION – AUTORISATION**

CA-2020-09-258

ATTENDU que la semaine de la municipalité est organisée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU que la semaine de la municipalité est un événement qui vise à promouvoir l'organisation municipale;

ATTENDU que la semaine de la municipalité contribue à sensibiliser la population québécoise à l'engagement citoyen et que celui-ci est primordial pour le développement et la vitalité de chaque municipalité;

ATTENDU que la semaine de la municipalité permet de mieux faire connaître à toute la population les nombreux services que les municipalités et la MRC de Papineau offrent;

ATTENDU La MRC de Papineau invite toutes les municipalités et tous les citoyens à suivre les activités en ligne du ministère sur Facebook et Twitter et à les partager en utilisant le mot-clé **#semainemunicipalité2020**;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et unanimement résolu

QUE :

La MRC de Papineau confirme sa participation au cahier spécial pour l'info Petite Nation « La semaine de la municipalité » du 13 au 19 septembre 2020 pour une somme de mille dollars (1 000\$), excluant les taxes applicables, conditionnellement à l'engagement d'un minimum de municipalités permettant la réalisation du projet;

QUE :

Les fonds soient financés à même le poste budgétaire 02 62200 345;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

Adoptée.

**6.3.3 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LA PETITE-NATION (AHMPN)
– DEMANDE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE**

CA-2020-09-259

ATTENDU que la résolution 2020-03-055, adoptée lors de la séance du Conseil des maires, tenue le 31 mars 2020, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2, conclue avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que la résolution 2020-06-106, adoptée lors de la séance du Conseil des maires, tenue le 17 juin 2020, mandatant le comité administratif à prendre les mesures nécessaires à même l'entente relative à la gestion du fonds Région et Ruralité, volet 2, afin de soutenir adéquatement les organismes et les entreprises du territoire dans le contexte de la pandémie COVID-19 conformément au cadre de gestion de ce fonds;

ATTENDU que suite à la pandémie COVID-19 et des différentes mesures sanitaires à respecter, dont l'impossibilité de tenir des tournois, l'Association de Hockey Mineur de la Petite-Nation (AHMPN) a de sérieux enjeux financiers pour la saison 2020-2021;

ATTENDU que l'importance pour les jeunes d'adopter de saines habitudes de vie et l'activité physique est un des éléments clés;

ATTENDU que l'activité physique est un élément important pour la réussite scolaire des jeunes;

ATTENDU Il y a lieu de soutenir l'AHMPN pour permettre la tenue de la saison de hockey 2020-2021 sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU Sans aide financière, il en résulterait une augmentation excessive des coûts d'inscription pour les familles;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 15 000\$ à l'AHMPN pour leurs activités de la saison 2020-2021;

QUE :

L'aide financière versée soit utiliser afin de rembourser les frais de location des heures de glace de l'aréna sur présentation de pièces justificatives.

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

Adopté.

6.3.4 PROMOTION TOURISTIQUE AUTOMNE-HIVER 2020-2021 - AUTORISATION

CA-2020-09-260

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97 500\$) a été prévue au budget 2020 de la MRC pour le secteur touristique conformément au Plan d'investissement secteur aménagement et développement ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée afin de préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois (3) prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018 comme indiqué dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans ledit plan d'action touristique est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la promotion touristique pour l'été 2020 au montant de 25 000 \$ a été très favorable au tourisme en Petite Nation dépassant les visites escomptées;

ATTENDU que la destination en Petite Nation a été populaire cet été et que, si nous souhaitons conserver cette effervescence, nous devons promouvoir la région pour la période automne-hiver 2020-2021, et ce, avec différents moyens et partenaires tels que les journaux touristiques, plates-formes numériques, Tourisme Outaouais, et plus encore ;

ATTENDU que cette campagne promotionnelle adaptée à la stratégie identitaire touristique nécessite une dépense de vingt mille dollars (20 000\$) ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la signature de contrats pour une campagne publicitaire adaptée à la stratégie identitaire au coût totalisant vingt mille dollars (20 000\$) ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée et mandatée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2020-2021 (PADF) - RECOMMANDATION

Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 14 septembre à 11h00 par vidéoconférence (Zoom).

6.4.2 DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2018-2021 (PADF) - RECOMMANDATION

CA-2020-09-261

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a délégué aux MRC de l'Outaouais et à la Ville de Gatineau une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) dans le cadre d'une entente signée le 7 février 2019 ;

ATTENDU que l'entente de délégation concernant la gestion du PADF 2018-2021, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de l'Outaouais prendra fin le 31 mars 2021 ;

ATTENDU que le premier versement de la première année de l'entente du PADF (2018-2019), a été reçu au mois d'avril 2019 et qu'aucun projet n'a pu être réalisé la première année par manque de liquidité ;

ATTENDU que, notamment, la fermeture de l'usine de Fortress à Thurso a réduit considérablement la possibilité d'écouler les bois à pâte feuillue en provenance des forêts résiduelles (TPI) et de la forêt privée ;

ATTENDU que les projets des objectifs spécifiques du PADF suivants ont été affectés ou annulés à cause de la fermeture de l'usine de Fortress :

- 3.2 - *Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;*
- 3.3 - *Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF (RLRQ, chapitre A 18.1);*

ATTENDU que la période de confinement liée à la COVID-19 qui a débuté au mois de mars 2020 a ralenti la réalisation de plusieurs projets ;

ATTENDU la confirmation que le ministère accordera pour les fonds du PADF de 2020-2021 a été annoncée au mois de juin 2020 ;

ATTENDU que les délégataires devraient disposer, à chaque année, d'une période d'au moins douze (12) mois afin de pouvoir compléter leurs projets ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), monsieur Pierre Dufour, de prolonger la possibilité de dépenser les fonds du PADF 2018-2021 jusqu'au 31 mars 2022 ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de demander à la Conférence des préfets de l'Outaouais d'appuyer la présente résolution ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale et l'ingénieur forestier soient et sont autorisés à donner suite à la présente résolution.

Adopté.

6.4.3 SUIVI DU SERVICE D'INGÉNIERIE – EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN INGÉNIERIE

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, fait un suivi auprès des membres concernant l'embauche d'un stagiaire en ingénierie. Il les informe que les écoles (cégeps et universités) n'ont actuellement pas d'élève disponible pour un stage en ingénierie. Le dossier est donc reporté en 2021.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.4.4 OCTROI D'UN CONTRAT À UN CONSULTANT -ANALYSE DE CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE DE TROIS (3) MUNICIPALITÉS

CA-2020-09-262

ATTENDU les résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198, adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2019, approuvant le budget 2020 de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant la structure administrative révisée de la MRC de Papineau ;

ATTENDU le nombre élevé de dossiers en cours d'analyse en aménagement du territoire, dont la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière, la réalisation d'une demande à portée collective en milieu agricole et plusieurs autres modifications au Schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que, pour mener à terme ces projets, il est impératif d'engager une ressource externe temporaire afin de libérer du temps à l'aménagiste de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'il reste encore plus d'une douzaine (12) de municipalités qui n'ont pas adopté leurs règlements de concordance ;

ATTENDU que dans ce contexte, il serait judicieux d'accorder un contrat à un consultant afin qu'il réalise certaines analyses de conformité de règlement de concordance ;

ATTENDU que les coûts associés aux services professionnels d'un consultant en aménagement au cours de l'année 2020 et 2021 sont estimés à moins de 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC de Papineau a envoyé une demande de prix, par courriel, à deux consultants le 14 août 2020 en vue de l'octroi d'un contrat de services ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu deux (2) offres jugées conformes avant le mardi 25 août à 16h00 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif octroient le contrat de services professionnels, visant l'analyse de la conformité des règlements de concordance de trois (3) municipalités locales, à monsieur Jean Perreault, consultant, conformément à la soumission déposée le 18 août 2020 au montant de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) ;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 61005 420 ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit mandatée à sélectionner les municipalités qui verront leurs règlements de concordance être analysés par le consultant ;

ET QUE :



Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – EXAMENS DE QUALIFICATION OFFERTS DANS LE CADRE DU SERVICE DE FORMATION DES POMPIERS - AUTORISATION

CA-2020-09-263

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, relative à la conclusion d'une entente intermunicipale avec les municipalités locales concernant la mise en place d'un service régional pour la formation des pompiers ;

ATTENDU que la mise en place de ce nouveau service nécessite l'achat de certains équipements et fournitures afin de réaliser la formation et les examens de qualification dans le cadre du programme de la formation pompier 1 et des spécialités ;

ATTENDU que les équipements sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des apprentis dans la cadre du programme de la formation pratique ainsi que dans le cadre des examens de qualification menant à leur accréditation ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directrice générale et le coordonnateur à la sécurité publique à l'égard de cette demande ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le comité administratif autorise l'achat des équipements et fournitures, au montant de 1 289.75 \$, excluant les taxes, afin de réaliser les activités menant à la qualification des pompiers ;

QUE

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 23000 629;

ET QUE :

La secrétaire trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2020.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 16 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif conviennent que trois (3) activités auront lieu le 16 septembre 2020 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

- | | |
|---------------|--|
| 16h à 16h30 | Rencontre avec monsieur Daniel Bellemare, directeur général, Centre de service scolaire au Cœur-des-Vallées; |
| 16h30 à 17h30 | Séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du PIRVP; |
| 18h à 18h15 | Remise de la médaille Gérard-Lesage 2020 à madame Paulette Lalande. |

Un souper sera servi de 17h30 à 18h.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-09-264

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée au 14 septembre 2020 à 11h.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Jocelyn Robinson
Secrétaire-trésorier adjoint et directeur
général adjoint

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet